2 T E INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 121 980 euros
Siège social : 51 / 57 Boulevard de la République,
78400 Chatou
814 304 143 RCS Versailles

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2026

Faite par le Président.

Le 30 juin 2026 à 10h00 les associés se sont réunis au siège social, 51 / 57 Boulevard de la République 78400 Chatou, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandée adressée le 15/05/2026.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry ELIPE, Gérant associé présent.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

MBA Audit, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, ne participe pas à l'assemblée et est excusé.

Le Président de séance constate que sont présents :

- Monsieur Thierry ELIPE, demeurant 1 Chemin des Prés 27910 Les Hogues détenteur :

 - de l'usufruit de 460 000 parts, Quatre cent soixante mille parts ;

 - de la pleine propriété de 661 980 parts, Six cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingts parts ;

- Madame Alix ELIPE, détentrice de la nue-propriété de 460 000 parts, Quatre cent soixante mille parts;

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes et le récépissé postal ;
- la feuille de présence ;

TE
AE

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31/12/2025 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles L 223-26 et R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à Le Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes courants d'associés ;
- Approbation de la rémunération du Président ;
- Constatation de la perte de plus de la moitié du capital social ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître Un résultat négatif de 845 220,5 euros.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -845 220,5 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat déficitaire de l'exercice : 845 220,5 euros.**
- **Report à nouveau créditeur antérieur : 184 378,33 euros**

TC
AE

Affectation

- **Au report à nouveau créditeur : 845 220,5 euros**

Répartition après affectation

- **Solde du report à nouveau créditeur,** soit **1 029 598,83** euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 95 604,47 euros et celui des réserves à 3 223,30 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

L'assemblée générale constate que le total le solde créditeur du compte courant de l'associée 2 T E INVEST, s'élève à 625,72 euros au 31/12/2025.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - REMUNERATION DU GERANT

La collectivité des associés prend note que le gérant Monsieur ELIPE Thierry a reçu une rémunération pour l'exercice 2025 de 197 170 euros, avec la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoire et facultatives afférentes à sa qualité de gérant majoritaire, pour un montant total de 89 894,4 euros

SIXIÈME RESOLUTION – CONSTATION DE LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, constate que, du fait des pertes enregistrées, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce. L'assemblée décide la poursuite de l'activité sociale

AE

et rappelle que la société devra reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel cette perte a été constatée, conformément audit article.

SEPTIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

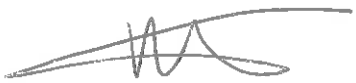
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance
Monsieur Thierry ELIPE

Gérant Associé



Alix Elipe



FIDAG

Plaquette
2 T E INVEST

31/12/2025

09322

FIDAG

2 T E INVEST

Period from 01/01/2025 to 31/12/2025 (Bilan)

Plaquette

Sommaire

0.1	Bilan Actif	3
0.2	Bilan Passif	4
0.3	Compte de résultat	5
0.4	Annexe 2025	7

FIDAG

2 T E INVEST

Bilan Actif

Actif			Au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
		Capital souscrit non appelé (I)				
		Frais d'établissement (II)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	9 897	1 422	8 475	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	9 897	1 422	8 475	
	Immobilisations financières (2)	Participations	1 200		1 200	1 122 180
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	1 200		1 200	1 122 180
		Total de l'actif immobilisé (III)	11 097	1 422	9 675	1 122 180
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)(4)	Créances Clients et Comptes rattachés	29 400		29 400	19 400
		Autres créances	9 184		9 184	8 481
		Charges constatées d'avance	899		899	
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	39 484		39 484	27 881
	VMP	Actions propres				
		Autres titres				
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	104 475		104 475	1 921
		TOTAL	104 475		104 475	1 921
		Total de l'actif circulant (IV)	143 959		143 959	29 802
		Frais d'émission des emprunts (V)				
		Primes de remboursement des emprunts (VI)				
		Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	155 057	1 422	153 635	1 151 982

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à moins d'un an 39 484
(4) Dont à plus d'un an

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

Pour l'exercice 2025, certifié conforme

09322

FIDAG

2 T E INVEST

Bilan Passif

	Passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 121 980)	1 121 980	1 121 980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	3 223	3 223
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-184 378	-189 270
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-845 220	4 892
	Situation nette avant répartition	95 604	940 824
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	95 604	940 824
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 072	
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		197 590
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	*5 072*	*197 590*
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 559	8 722
	Dettes fiscales et sociales	23 408	4 845
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	15 990	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	58 030	211 157
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	153 635	1 151 982
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	52 957	211 157

09322

FIDAG

2 T E INVEST

Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	294 000		294 000	294 000
	Montant net du chiffre d'affaires	**294 000**		**294 000**	**294 000**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			1 920	2
	Total des produits d'exploitation (I)			**295 920**	**294 002**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			49 645	16 823
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 001	982
	Salaires			287 064	263 436
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 422	163
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			213	96
	Total des charges d'exploitation (II)			**339 346**	**281 501**
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**-43 425**	**12 501**
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			66 600	
	Autres intérêts et produits assimilés (2)				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières			255 000	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)			**321 600**	
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)			2 414	7 609
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			1 120 980	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)			**1 123 394**	**7 609**
	2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			**-801 794**	**-7 609**
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			**-845 220**	**4 892**

Pour l'exercice 2025, Patrice Guyome

09322

FIDAG

2 T E INVEST

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4)	(VII)		
Charges exceptionnelles (5)	(VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats	(IX)		
Impôt sur les bénéfices	(X)		
Total des produits (I + III + V + VII)		617 520	294 002
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 462 741	289 110
BENEFICE OU PERTE		-845 220	4 892

(1) Y compris
- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

(4) Dont
- Produits afférents à des exercices antérieurs
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

(5) Dont
- Charges afférentes à des exercices antérieurs
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

09322

SARL 2 T E INVEST

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Par l'exercice 2025, certifié conforme

Table des matières

1 Faits caractéristiques de l'exercice....2
1.1 Évènements principaux....2
1.2 Principes, règles et méthodes comptables....2
2 Informations relatives au bilan....5
2.1 Actif....5
Augmentations....5
Diminutions....5
2.2 Passif....8
3 Informations relatives au compte de résultat....11
4 Impôt sur les bénéfices....11
5 Liste des filiales et participations....12
6 Information relative aux salariés....12
7 Honoraires des commissaires aux comptes....12
8 Transaction avec les parties liées....13
9 Rémunération du dirigeant....13
10 Evènements subséquents....13

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Au cours de l'exercice 2025, la société 2TE a procédé à la cession de sa filiale Monetik au profit de SESAMI. Cette opération a entraîné un changement de contrôle de Monetik, qui n'est désormais plus détenue par le groupe 2TE. Les impacts comptables et financiers liés à cette cession ont été pris en compte dans les états financiers de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31-12-2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application de la nouvelle réglementation comptable.

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. »

La société a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les nouvelles dispositions du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce changement de méthode comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les postes concernés

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Informations sur les événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes :

Le conflit au Moyen-Orient et les sanctions économiques associées constituent un événement postérieur à la clôture dont les conséquences restent incertaines. À la date d'arrêté des comptes, aucun impact significatif nécessitant un ajustement des comptes n'a été identifié.

Continuité d'exploitation :

La cession des titres de Monetik a généré une perte comptabilisée au titre de l'exercice 2025, en raison des modalités de paiement convenues entre les parties.

Un premier versement de 255 K€ a été perçu en 2025. Le solde, dont le montant maximal est estimé à 969 K€, sera versé sous forme de compléments de prix échelonnés sur une période de trois à cinq ans. Chaque versement annuel sera déterminé en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

Dans ce cadre, 2TE INVEST a émis, le 18 juin 2026, une facture d'un montant de 100 042,68€ HT au titre de la cession des titres et du complément de rémunération. Par ailleurs, en juin 2026, la société a encaissé un complément de prix de 204 087,06 € correspondant à la première période d'application du mécanisme de complément de prix (earn-out).

Changement de méthode :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- De nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Ancien compte	Nouveau compte	Libellés	Montant 2024	Montant 2025
675 – Valeurs comptables des immo. Cédées	667 – VNC des immobilisations financières cédées	Valeur comptable des parts Monétik cédées	-	1 120 980
775– Produits des cessions d'éléments d'actif	767 – Produits de cession des immobilisations financières	Produit de cession des parts Monétik	-	255 000
658 – Charges diverses de gestion courante	6589 – Autres charges diverses (le 658 "pur" devient "Pénalités et autres charges")	Charges diverses de gestion courante	96.25	213.26
758 – Produits divers de gestion courante	7589 – Produits divers de gestion courante (le 7580 "pur" devient "Indemnités et autres produits")	Produits divers de gestion courante	2,84	1,98
-	7580 – Indemnités et autres produits (nouvelle ventilation du 758)	Indemnités et autres produits	-	1 918.77

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

Le principal effet identifié concerne la cession des titres de participation de la société Monétik, comptabilisés au compte 26100200 – Titres de participation pour une valeur comptable de 1 120 980 €. Cette opération constitue l'incidence la plus significative de la réforme.

Sous l'ancien référentiel comptable, cette cession aurait été enregistrée en résultat exceptionnel, via le compte 675 – Valeurs comptables des éléments d'actif cédés.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06, ces comptes ont été supprimés. L'opération est désormais comptabilisée en résultat financier, au travers du compte 667 – Charges financières.

En conséquence, le produit de cession (compte 767100) de cession (255 000 €) est désormais présentée dans le résultat financier, alors qu'elle aurait auparavant été présentée en résultat exceptionnel. Cette évolution constitue un changement de présentation uniquement, sans incidence sur le résultat net de l'exercice ni sur les capitaux propres.

Par ailleurs, les comptes 658 et 758 ont été adaptés conformément aux nouvelles dispositions du PCG. Les comptes 658 et 758 sont désormais réservés aux opérations

correspondant à leur nouvelle définition (notamment pénalités, indemnités et opérations assimilées), tandis que les anciennes opérations de gestion courante diverses sont enregistrées dans les sous-comptes 6589 et 7589.

Les reclassements observés sont conformes aux nouvelles dispositions du Plan Comptable Général et n'ont pas d'incidence sur le résultat net ni sur la situation financière de la société. L'impact est limité à la présentation des opérations dans le compte de résultat.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	8 000	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	1 897	-	969
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-

Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	969	1 422	-	969	-	1 422
Financières	-		-		-	-
TOTAL	969	1 422	-	969	-	1 422

2.1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	29 400	29 400	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-

	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	8 333	8 333	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	852	852	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance			899	899	-
		TOTAL	39 484	39 484	-

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 121 980	-	-	1 121 980
Primes, réserves et écarts	3 223	-	-	3 223
Report à nouveau	-189 271	4 892	-	- 184 378
Résultat	4 892	-	850 112	- 845 220
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	940 825	4 892	850 112	95 605

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 1 121 980 actions de 1 euro de valeur nominale.
Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.
ELIPE Thierry titulaire de 460 000 parts en usufruits et 661 980 parts en pleine propriété.
ELIPE Alix titulaire de 460 000 parts en nue-propriété.

2.2.2 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	5 073	5 073		
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	13 559	13 559	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	23 408	23 408	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	15 990	15 990	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	58 030	58 030	-	-

2.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	13 308
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	13 308

3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues : - Biens - Services	- 294 000	- -	- 294 000
Chiffre d'affaires net	294 000	-	294 000

4 Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation salariés
Résultat avant impôts	- 845 220		-
Impôt au taux de : -			-
Impôt sur PVLT	-	-	-
Résultat après impôts	- 845 220		-

5 Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capitaux propres hors résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice
			Brute	Nette		
Participations détenues entre 10 et 50 % - SCI ALIX	2 388	45.00			197 917	21 726
B. Renseignements globaux						
Filiales non reprises en A						
Participations non reprises en A						

6 Information relative aux salariés

Aucun salarié en 2025.

7 Honoraires des commissaires aux comptes

	ORCOM	-
Honoraires afférents à la certification des comptes	1 800	-
TOTAL	**1 800**	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

8 Transaction avec les parties liées

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des transactions avec ses parties liées.

Dans le cadre d'une convention d'assistance conclue antérieurement à la cession de MONETIK par 2TE à SESAMI, la société a poursuivi la réalisation de prestations d'assistance, facturées mensuellement conformément aux stipulations contractuelles. Cette convention est demeurée en vigueur après la cession et les prestations ont continué à être exécutées dans les mêmes conditions. Le montant des prestations facturées au titre de l'exercice s'élève à **294 k€**.

Par ailleurs, la société a réalisé des opérations avec sa filiale ALIX, comprenant le remboursement d'un compte courant d'associé pour un montant de 65 k€ ainsi que la constatation de dividendes à recevoir pour un montant de 66,6 k€.

Ces opérations ont été réalisées dans le cadre des relations normales entre les sociétés concernées et conformément aux accords en vigueur.

9 Rémunération du dirigeant

La rémunération au cours de l'exercice 2025 du dirigeant est de 197 170 euros.

10 Evènements subséquents

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2TE INVEST

31/12/2025

::*:*:*

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

2 TE INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 121 980 €

Siège social : 51/57 boulevard de la République
78400 CHATOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SARL 2 TE INVEST relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SARL 2 TE INVEST à la fin de cet exercice.

.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion.Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, pour la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Gn

Vérification du rapport d'activité de la cogérance et des autres documents adressés au associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 aout 2026

Pour la société MBA

Le Commissaire aux comptes
ORCOM PARIS

Guillaume MONIER

Associé



FIDAG

2 T E INVEST

Bilan Actif

Actif			Au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
		Capital souscrit non appelé (I)				
		Frais d'établissement (II)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	9 897	1 422	8 475	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	**9 897**	**1 422**	**8 475**	
	Immobilisations financières (2)	Participations	1 200		1 200	1 122 180
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	**1 200**		**1 200**	**1 122 180**
		Total de l'actif immobilisé (III)	**11 097**	**1 422**	**9 675**	**1 122 180**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)(4)	Créances Clients et Comptes rattachés	29 400		29 400	19 400
		Autres créances	9 184		9 184	8 481
		Charges constatées d'avance	899		899	
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	**39 484**		**39 484**	**27 881**
	VMP	Actions propres				
		Autres titres				
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	104 475		104 475	1 921
		TOTAL	**104 475**		**104 475**	**1 921**
		Total de l'actif circulant (IV)	**143 959**		**143 959**	**29 802**
		Frais d'émission des emprunts (V)				
		Primes de remboursement des emprunts (VI)				
		Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**155 057**	**1 422**	**153 635**	**1 151 982**

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à moins d'un an 39 484
(4) Dont à plus d'un an

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

Edité à partir de Loop V5.51.0

FIDAG

2 T E INVEST

Bilan Passif

	Passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 121 980)	1 121 980	1 121 980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	3 223	3 223
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-184 378	-189 270
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-845 220	4 892
	Situation nette avant répartition	95 604	940 824
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**95 604**	**940 824**
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 072	
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		197 590
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	***5 072***	***197 590***
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 559	8 722
	Dettes fiscales et sociales	23 408	4 845
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	15 990	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	**58 030**	**211 157**
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	**153 635**	**1 151 982**
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	52 957	211 157

Edité à partir de Loop V5.51.0

FIDAG

2 T E INVEST

Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	294 000		294 000	294 000
	Montant net du chiffre d'affaires	**294 000**		**294 000**	**294 000**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			1 920	2
	Total des produits d'exploitation (I)			**295 920**	**294 002**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			49 645	16 823
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 001	982
	Salaires			287 064	263 436
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 422	163
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			213	96
	Total des charges d'exploitation (II)			**339 346**	**281 501**
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**-43 425**	**12 501**
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			66 600	
	Autres intérêts et produits assimilés (2)				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières			255 000	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)			**321 600**	
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)			2 414	7 609
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			1 120 980	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)			**1 123 394**	**7 609**
	2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			**-801 794**	**-7 609**
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			**-845 220**	**4 892**

Edité à partir de Loop V5.S1.0

FIDAG

2 T E INVEST

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4)	(VII)		
Charges exceptionnelles (5)	(VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats	(IX)		
Impôt sur les bénéfices	(X)		
Total des produits (I + III + V + VII)		617 520	294 002
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 462 741	289 110
BÉNÉFICE OU PERTE		-845 220	4 892

(1) Y compris
- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

(4) Dont
- Produits afférents à des exercices antérieurs
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

(5) Dont
- Charges afférentes à des exercices antérieurs
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

Edité à partir de Loop V5.51.0

SARL 2 T E INVEST

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

G1

Table des matières

1 Faits caractéristiques de l'exercice....2
1.1 Évènements principaux....2
1.2 Principes, règles et méthodes comptables....2
2 Informations relatives au bilan....5
2.1 Actif....5
Augmentations....5
Diminutions....5
2.2 Passif....8
3 Informations relatives au compte de résultat....11
4 Impôt sur les bénéfices....11
5 Liste des filiales et participations....12
6 Information relative aux salariés....12
7 Honoraires des commissaires aux comptes....12
8 Transaction avec les parties liées....13
9 Rémunération du dirigeant....13
10 Evènements subséquents....13

GN

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Au cours de l'exercice 2025, la société 2TE a procédé à la cession de sa filiale Monetik au profit de SESAMI. Cette opération a entraîné un changement de contrôle de Monetik, qui n'est désormais plus détenue par le groupe 2TE. Les impacts comptables et financiers liés à cette cession ont été pris en compte dans les états financiers de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31-12-2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application de la nouvelle réglementation comptable.

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. »

La société a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les nouvelles dispositions du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce changement de méthode comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les postes concernés

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Informations sur les événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes :

Le conflit au Moyen-Orient et les sanctions économiques associées constituent un événement postérieur à la clôture dont les conséquences restent incertaines. À la date d'arrêté des comptes, aucun impact significatif nécessitant un ajustement des comptes n'a été identifié.

G.

Continuité d'exploitation :

La cession des titres de Monetik a généré une perte comptabilisée au titre de l'exercice 2025, en raison des modalités de paiement convenues entre les parties.

Un premier versement de 255 K€ a été perçu en 2025. Le solde, dont le montant maximal est estimé à 969 K€, sera versé sous forme de compléments de prix échelonnés sur une période de trois à cinq ans. Chaque versement annuel sera déterminé en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

Dans ce cadre, 2TE INVEST a émis, le 18 juin 2026, une facture d'un montant de 100 042,68€ HT au titre de la cession des titres et du complément de rémunération. Par ailleurs, en juin 2026, la société a encaissé un complément de prix de 204 087,06 € correspondant à la première période d'application du mécanisme de complément de prix (earn-out).

Changement de méthode :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- De nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Ancien compte	Nouveau compte	Libellés	Montant 2024	Montant 2025
675 – Valeurs comptables des immo. Cédées	667 – VNC des immobilisations financières cédées	Valeur comptable des parts Monétik cédées	-	1 120 980
775– Produits des cessions d'éléments d'actif	767 – Produits de cession des immobilisations financières	Produit de cession des parts Monétik	-	255 000
658 – Charges diverses de gestion courante	6589 – Autres charges diverses (le 658 "pur" devient "Pénalités et autres charges")	Charges diverses de gestion courante	96.25	213.26
758 – Produits divers de gestion courante	7589 – Produits divers de gestion courante (le 7580 "pur" devient "Indemnités et autres produits")	Produits divers de gestion courante	2,84	1,98
-	7580 – Indemnités et autres produits (nouvelle ventilation du 758)	Indemnités et autres produits	-	1 918.77

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

Le principal effet identifié concerne la cession des titres de participation de la société Monétik, comptabilisés au compte 26100200 – Titres de participation pour une valeur comptable de 1 120 980 €. Cette opération constitue l'incidence la plus significative de la réforme.

Sous l'ancien référentiel comptable, cette cession aurait été enregistrée en résultat exceptionnel, via le compte 675 – Valeurs comptables des éléments d'actif cédés.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06, ces comptes ont été supprimés. L'opération est désormais comptabilisée en résultat financier, au travers du compte 667 – Charges financières.

En conséquence, le produit de cession (compte 767100) de cession (255 000 €) est désormais présentée dans le résultat financier, alors qu'elle aurait auparavant été présentée en résultat exceptionnel. Cette évolution constitue un changement de présentation uniquement, sans incidence sur le résultat net de l'exercice ni sur les capitaux propres.

Par ailleurs, les comptes 658 et 758 ont été adaptés conformément aux nouvelles dispositions du PCG. Les comptes 658 et 758 sont désormais réservés aux opérations

correspondant à leur nouvelle définition (notamment pénalités, indemnités et opérations assimilées), tandis que les anciennes opérations de gestion courante diverses sont enregistrées dans les sous-comptes 6589 et 7589.

Les reclassements observés sont conformes aux nouvelles dispositions du Plan Comptable Général et n'ont pas d'incidence sur le résultat net ni sur la situation financière de la société. L'impact est limité à la présentation des opérations dans le compte de résultat.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	8 000	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	1 897	-	969
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-

Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	969	1 422	-	969	-	1 422
Financières	-		-		-	-
TOTAL	969	1 422	-	969	-	1 422

2.1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	29 400	29 400	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-

G.

	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	8 333	8 333	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	852	852	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance			899	899	-
		TOTAL	39 484	39 484	-

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 121 980	-	-	1 121 980
Primes, réserves et écarts	3 223	-	-	3 223
Report à nouveau	-189 271	4 892	-	- 184 378
Résultat	4 892	-	850 112	- 845 220
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	940 825	4 892	850 112	95 605

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 1 121 980 actions de 1 euro de valeur nominale.
Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.
ELIPE Thierry titulaire de 460 000 parts en usufruits et 661 980 parts en pleine propriété.
ELIPE Alix titulaire de 460 000 parts en nue-propriété.

2.2.2 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	5 073	5 073		
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	13 559	13 559	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	23 408	23 408	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	15 990	15 990	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	58 030	58 030	-	-

2.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	13 308
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	13 308

3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues : - Biens - Services	- 294 000	- -	- 294 000
Chiffre d'affaires net	294 000	-	294 000

4 Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation salariés
Résultat avant impôts	- 845 220	-	-
Impôt au taux de : -			-
Impôt sur PVLT	-	-	-
Résultat après impôts	- 845 220		-

5 Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capitaux propres hors résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice
			Brute	Nette		
Participations détenues entre 10 et 50 % - SCI ALIX	2 388	45.00			197 917	21 726
B. Renseignements globaux						
Filiales non reprises en A						
Participations non reprises en A						

6 Information relative aux salariés

Aucun salarié en 2025.

7 Honoraires des commissaires aux comptes

	ORCOM	-
Honoraires afférents à la certification des comptes	1 800	-
TOTAL	**1 800**	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

G1

8 Transaction avec les parties liées

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des transactions avec ses parties liées.

Dans le cadre d'une convention d'assistance conclue antérieurement à la cession de MONETIK par 2TE à SESAMI, la société a poursuivi la réalisation de prestations d'assistance, facturées mensuellement conformément aux stipulations contractuelles. Cette convention est demeurée en vigueur après la cession et les prestations ont continué à être exécutées dans les mêmes conditions. Le montant des prestations facturées au titre de l'exercice s'élève à **294 k€**.

Par ailleurs, la société a réalisé des opérations avec sa filiale ALIX, comprenant le remboursement d'un compte courant d'associé pour un montant de 65 k€ ainsi que la constatation de dividendes à recevoir pour un montant de 66,6 k€.

Ces opérations ont été réalisées dans le cadre des relations normales entre les sociétés concernées et conformément aux accords en vigueur.

9 Rémunération du dirigeant

La rémunération au cours de l'exercice 2025 du dirigeant est de 197 170 euros.

10 Evènements subséquents

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

G.